

Instruction pour répondre sur la grille de réponses

- ✓ La grille de réponse est unique (il n'est distribué qu'une seule grille de réponse par candidat)
- ✓ Pour répondre aux 60 questions, cocher la ou les bonnes réponses, en mettant une croix
- ✓ Utiliser un stylo à bille bleu ou noir
- ✓ Ne pas utiliser le correcteur (blanco).

Q1 : L'accréditation est une :

- A. Procédure d'évaluation
- B. Procédure qui vise l'accroissement des recettes
- C. Une appréciation indépendante sur la qualité des établissements
- D. Un outil de planification

Q2 : Le droit à la protection de la santé est une :

- A. Responsabilité des citoyens
- B. Responsabilité des citoyens et de l'Etat
- C. Responsabilité de l'Etat et de la société
- D. Aucune réponse n'est juste

Q3 : la carte sanitaire est établie par :

- A. Arrêté du ministre de la santé,
- B. Arrêté du ministre de l'économie et des finances, après avis de la commission nationale de soins
- C. Arrêté du ministre de la santé, après avis de la commission nationale de l'offre de soins
- D. Arrêté du ministre de la santé, visé par le ministre de l'économie et des finances, après avis de la commission nationale de l'offre de soins

Q4 : La création et l'implantation de tout établissement de santé public s'effectuent conformément à :

- A. La stratégie nationale de la santé
- B. La carte sanitaire et au schéma régional de l'offre de soins
- C. Le découpage sanitaire intra régional
- D. La carte sanitaire de l'offre de soins

Q5 : Parmi les principes du système de santé figurent :

- A. La qualité
- B. La complémentarité intersectorielle
- C. La globalité
- D. L'équité dans la répartition spatiale des ressources sanitaires

Q6 : En 2020 le nombre des volontaires qui ont effectivement été vaccinés dans le cadre des essais cliniques organisé par le Maroc est :

- A. 560 volontaires
- B. 593 volontaires
- C. 600 volontaires
- D. 490 volontaires

Q7 : Le processus de la planification sanitaire comprend :

- ☒ A. L'évaluation des actions
- B. Le suivi des besoins
- ☒ C. L'analyse de la situation
- ☒ D. Détermination des priorités

Q8 : Parmi les objectifs de développement du secteur de la santé on cite :

- A. La Consolidation des acquis en matière de programmes sociaux.
- ☒ B. La réponse aux attentes essentielles de la population et aux nouveaux défis liés à la santé
- C. La restauration d'un climat de confiance entre les parties prenantes du secteur.
- ☒ D. La mise en place des plans d'action sanitaire

Q9 : L'amélioration de la gouvernance du secteur de la santé repose sur :

- A. Le renforcement de l'encadrement législatif et réglementaire du secteur
- B. Le renforcement de la Régionalisation
- C. Le renforcement de la sous-traitance au Partenariat Public Privé
- D. La mise en œuvre de la couverture universelle de santé

* Q10 : Dans une unité de soins le leadership implique :

- ☒ A. L'établissement d'une relation de confiance entre les membres d'équipe
- ☒ B. La centralisation de la prise de décision
- ☒ C. Le partage de la vision
- ☒ D. L'adoption d'une approche collaborative

Q11 : parmi les piliers du plan de santé 2025 on identifie :

- ☒ A. L'organisation et développement de l'offre de soins en vue d'améliorer l'accès aux services de santé
- ☒ B. Le renforcement des programmes régionaux de santé et de lutte contre les maladies
- ☒ C. L'amélioration de la gouvernance et l'optimisation de l'allocation et l'utilisation des ressources
- D. Le renforcement de la cohésion sociale et territoriale

Q12 : dans le cadre de la modernisation de la gouvernance de la santé, un système d'information sanitaire implique :

- A. L'amélioration continue du système information
- B. L'adoption d'une architecture informatisée en réseau.
- C. Le centrage sur ce qui est opérationnel pour gouverner.
- D. L'établissement d'un dossier individuel informatisé

Q13 : Le profil épidémiologique de la santé au Maroc se caractérise par la coexistence de trois groupes d'affections ayant des charges de morbidité et de mortalité lourdes. Lequel de ces groupes est responsable de 55% de la charge de morbidité globale ?

- A. Les maladies transmissibles, maternelles et périnatales
- B. Les maladies non transmissibles
- C. Les traumatismes intentionnels et non intentionnels
- D. Les maladies chroniques.

Q14 Parmi les instances de concertation et d'appui dans un hôpital du ministère de la santé, on identifie :

- A. Le conseil des infirmiers et des infirmières
- B. Le comité de suivi et d'évaluation
- C. Le comité d'éthique
- D. Le comité d'établissement

Q15 : Le RAMEC est fondé sur les principes suivants :

- A. L'assistance sociale et la contribution des bénéficiaires
- B. La mutualisation des risques
- C. La contribution des bénéficiaires et la mutualisation des risques
- D. L'assistance sociale et la solidarité nationale

Q16 l'élaboration du schéma régional de l'offre de soins repose sur les principes généraux suivants :

- A. La proximité,
- B. L'équité.
- C. La viabilité
- D. La solidarité et la responsabilisation de la population

Q17 : l'élaboration de la carte sanitaire permet de déterminer :

- A. L'agrégat de l'infrastructure sanitaire existante
- B. L'importance et la nature et le bassin de desserte des infrastructures sanitaire
- C. Les indicateurs d'évaluation des plans de santé
- D. Le réseau de prise en charge de problèmes et risque particulier de santé

Q18 : le schéma régional de l'offre de soins permet entre autres de :

- A. Déterminer les objectifs prioritaires en matière de santé
- B. Assurer l'harmonie et l'équité de la répartition spatiale des ressources
- C. Corriger les déséquilibres socio-économiques régionaux et inter-régionaux
- D. Maîtriser la croissance de la demande de soins

Q19 : Le taux d'occupation moyen est un indicateur de performance hospitalière qui renseigne sur :

- A. La productivité
- B. La qualité
- C. La production
- D. L'efficacité

Q20 : L'assurance maladie obligatoire de base est fondée sur :

- A. Le principe contributif
- B. Le principe de la mutualisation des risques.
- C. Le principe de la solidarité nationale
- D. Le principe de l'équité

Q21 : Parmi les propositions suivantes, laquelle est exacte :

- A. Le régime d'assistance médicale est fondé sur le principe de la de la mutualisation des risques au profit de la population démunie.
- B. Le régime d'assistance médicale est fondé sur le principe de la solidarité nationale au profit de la population vulnérable.
- C. Le régime d'assistance médicale est fondé sur le principe de la de la mutualisation des risques au profit de la population vulnérable.
- D. Le régime d'assistance médicale est fondé sur le principe de la solidarité nationale au profit de la population démunie.

- ✦ Q22 : selon la loi 65-00 l'agence nationale de l'assurance maladie est un :
- A. Un établissement public doté de la personnalité morale sans autonomie financière.
 - B. Un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.
 - C. A pour mission d'assurer l'encadrement technique de l'assurance maladie obligatoire de base
 - D. Un établissement chargé de la gestion des ressources affectées au régime d'assistance médicale
- ✦ Q23 : parmi les dimensions de la qualité en santé figurent :
- A. La performance financière
 - B. L'accessibilité aux soins
 - C. L'innocuité des soins
 - D. La confidentialité et l'empathie
- Q24 : parmi les fonctions essentielles de santé publique, on identifie :
- A. La surveillance et l'évaluation des indicateurs sanitaires
 - B. La promotion de la santé et la prévention des maladies
 - C. Le développement de la recherche en santé publique
 - D. L'amélioration des conditions de vie
- ✦ Q25 : La prévention secondaire sert à :
- A. Réduire l'incidence d'une maladie
 - B. Réduire la durée d'une maladie
 - C. Réduire les séquelles d'une maladie
 - D. Réduire la prévalence d'une maladie
- ✦ Q26 : le taux de létalité est :
- A. Le nombre de décès pour des sujets atteints d'une maladie spécifique
 - B. Proportion de décès dans une population pendant une période définie
 - C. Proportion de décès pour sujets atteints d'une maladie spécifique au cours d'une période donnée
 - D. Nombre de décès pour cause donnée pendant une période donnée.
- ✦ Q27 : Un besoin latent en matière de santé est un :
- A. Besoin qui nécessite une analyse approfondie pour le faire ressentir par la population.
 - B. Besoin perçu soit par la population ou soit par les professionnels de santé.
 - C. Besoin qui n'est pas perçu par la population et les professionnels de santé ;
 - D. Besoin pouvant être transformé en demande exprimé
- ✦ Q28 : Le projet de la couverture sanitaire universelle au Maroc comprend :
- A. L'assurance maladie obligatoire et le régime d'assistance médicale
 - B. Le régime d'assistance médicale et l'assurance maladie des indépendants.
 - C. L'assurance maladie des indépendants, l'assurance maladie obligatoire et le régime d'assistance médicale
 - D. L'assurance maladie obligatoire et l'assurance maladie des indépendants
- Q29 : Parmi les activités du responsable du pôle des soins infirmiers figure :
- A. La coordination et la planification des activités et programmes de soins et de services paramédicaux.
 - B. L'établissement des besoins en médicaments et dispositifs médicaux nécessaires pour les activités hospitalières ;
 - C. Veiller à la bonne tenue des dossiers d'hospitalisation. ;
 - D. La contribution au développement de la recherche en soins infirmiers ;

Q30 : Le comité de suivi et d'évaluation est l'un des instances de concertation et d'appui qui se compose entre autres de :

- A. Un représentant des partenaires sociaux
- B. Un représentant du pôle des soins infirmiers ;
- C. Un représentant du pôle des affaires administratives ;
- D. Un responsable du service d'accueil et admission ;

Q 31 : Selon le décret relatif à l'organisation hospitalière ; les hôpitaux sont organisés, selon :

- A. Leur champ d'action
- B. La qualité des prestations offertes
- C. Leur niveau de prestations
- D. La nature de leur équipement.

Q32 : le projet d'établissement hospitalier est un :

- A. Un document élaboré pour une durée déterminée
- B. Un document établi par le directeur du centre hospitalier
- C. Un document compatible avec les orientations du schéma régional de l'offre de soins
- D. Un document qui définit les objectifs généraux de l'établissement dans le domaine social

Q33 : Les hôpitaux généraux de moins de 120 lits sont organisés :

- A. En neuf services
- B. En huit services
- C. En sept services
- D. Cinq services

Q34 : Le dossier d'hospitalisation d'un patient est :

- A. La propriété du patient
- B. La propriété du médecin traitant
- C. La propriété de l'hôpital
- D. Un dossier à accès public

Q35 : les actions de l'Etat en matière de santé portent sur :

- A. La prévention contre les risques menaçant la santé
- B. L'éducation pour la santé et la promotion de mode de vie sain
- C. La planification des actions sanitaires
- D. La prestation des soins préventifs, curatifs ou palliatifs

Q 36 : L'état de santé d'une population est le résultat de l'interaction des facteurs suivants :

- A. Facteurs biologiques
- B. Facteurs sociaux
- C. Facteurs lié à l'environnement
- D. Facteurs lié au système de la santé

Q37 : l'assurance maladie obligatoire de base couvre :

- A. La personne assujettie à l'obligation d'assurance maladie de base
- B. Sans limite d'âge, les enfants pris en charge par l'assuré et qui sont dans l'impossibilité totale permanente et définitive de se livrer à une activité rémunérée.
- C. Les enfants à la charge de l'assuré, âgés de 20 ans au plus, sans réserve
- D. Les enfants de l'assuré atteints d'un handicap physique ou mental avec limite d'âge ;

Q38 : selon la portée de la démarche, la planification est :

- A. Tactique
- B. Pragmatique
- C. Populationnelle
- D. Opérationnelle

Q39 : Selon l'enquête nationale sur la population et la santé familiale de 2018, la prévalence du diabète, est de l'ordre de :

- A. 3,5%
- B. 4,6%
- C. 4,8%
- D. 5%

Q 40 : Selon l'enquête nationale sur la population et la santé familiale de 2018 le taux de mortalité néonatale est estimé à :

- A. 13,56 pour 1000 naissances vivantes
- B. 72,2 pour 1000 naissances vivantes
- C. 11,47 pour 10000 naissances vivantes
- D. 10 pour 1000 naissances vivantes

Q41 : Parmi les études épidémiologiques suivantes, quelles sont celles à vocation descriptives :

- A. Etudes transversales
- B. Etudes longitudinales
- C. Etudes cas-témoins
- D. Etudes de cohorte

Q 42 : En quelle année le RAMED a été généralisé :

- A. 2011
- B. 2012
- C. 2013
- D. 2015

Q43 : Dans le processus de planification, l'analyse de l'environnement interne d'un établissement de santé concerne :

- A. Les opportunités
- B. Les forces
- C. Les menaces
- D. Les faiblesses

Q44 : La contribution partielle annuelle des bénéficiaires au titre du régime d'assistance médicale due par les personnes reconnues en situation de vulnérabilité est fixée à :

- A. 120 DH par personne et par an dans la limite d'un plafond de 600 DH par ménage
- B. 100 DH par personne et par an dans la limite d'un plafond de 600 DH par ménage
- C. 120 DH par personne et par an dans la limite d'un plafond de 800 DH par ménage
- D. 150 DH par personne et par an dans la limite d'un plafond de 500 DH par ménage

Q45 : l'offre de soins dans le secteur public est composé de :

- A. Réseau hospitalier
- B. Hôpitaux et centre de soins du croissant rouge
- C. Institut et laboratoire nationaux
- D. Hôpitaux et établissement de soins de la CNSS

Q46 : La carte sanitaire se définit au niveau :

- A. National ;
- B. Régional ;
- C. National et régional.
- D. Inter-régional

- 47 : le schéma régional de l'offre de soins permet de déterminer :
- A. L'inventaire de l'infrastructure sanitaire existante ;
 - B. L'inventaire des établissements de formation sanitaire
 - C. La projection des établissements de santé ainsi que leur répartition territoriale
 - D. La projection des ressources financière de la santé

• Q48 : La durée d'incubation du SARS COVID-19 est entre :

- A. 2-14j
- B. 1-7jr
- C. 3-20jr
- D. 1-5jr

• Q49 : Parmi les indicateurs de mesure de l'accès aux offres de soins on note :

- A. La fréquentation des urgences
- B. Le volume de recette par patient et par jour
- C. Le taux d'hospitalisation
- D. Nombre d'examens d'imagerie.

• Q50 : La couverture sanitaire universelle consiste à veiller à ce que l'ensemble de la population ait accès aux services préventifs, curatif, ... ; En quelle année tous les Etats membres de l'OMS ont pris l'engagement d'y parvenir ?

- A. 2003
- B. 2004
- C. 2005
- D. 2006

• Q 51 : En épidémiologie, le taux d'incidence d'une maladie correspond :

- A. (Nombre total de cas dans une période (t) / la population exposée au risque à la même période (t)) * K
- B. (La population exposée dans une période (t) / le nombre total des nouveaux cas à la même période (t)) * K
- C. (Le nombre total des nouveaux cas à la même période (t) / (la population totale exposée au risque à la même période (t)) * k
- D. (Le nombre total des nouveaux cas à la même période (t) / le nombre total de cas enregistrés dans la même période (t)) * k

Q 52 : Selon le rapport d'évaluation des fonctions essentielles de santé publique au Maroc de 2016, les orientations et interventions stratégiques pour le renforcement de la santé publique au Maroc sont :

- A. L'élaboration d'un système de surveillance intégrée des maladies et des facteurs de risque
- B. La promotion des comportements favorables à la santé
- C. La mise en place des programmes
- D. Renforcement des capacités de la santé publique en termes de ressources humaines

Q53 : En épidémiologie, la prophylaxie correspond à :

- A. L'ensemble d'actions entreprises pour éviter l'apparition et la propagation de la maladie
- B. L'ensemble des actions entreprises pour traiter exclusivement les personnes atteintes de la maladie
- C. L'ensemble des actions entreprises pour assurer la prévention secondaire de la maladie
- D. L'ensemble des actions entreprises pour assurer la prévention primaire de la maladie

Q54 : L'efficacité est :

- A. Le rapport qui existe entre les effets obtenus par une activité ou un programme et les objectifs qui leur ont été fixés.
- B. Le rapport entre les résultats obtenus et les ressources financières mobilisées
- C. Le rapport entre une production de biens ou de services et les moyens qui ont été nécessaires pour sa réalisation
- D. Le rapport entre les résultats et temps alloué.

Q55 : Parmi ces indices de mesure de la gouvernance des systèmes de santé lequel n'est pas retenu par l'OMS :

- A. La mesure de la réactivité du système de santé
- B. La consommation médicale
- C. La mesure de la performance en matière du niveau de santé
- D. L'équité de la contribution au système de santé
- E. Les dépenses de santé/PIB

Q56 : La norme du taux de dépenses totales de santé recommandée par l'OMS est :

- A. 8% du PIB
- B. 6% du PIB
- C. 9% du PIB
- D. 12% du PIB

Q57 : En 2020 en dehors des dotations budgétaires exceptionnelles allouées dans le cadre de la lutte contre la pandémie COVID-19, le budget de la Santé représente :

- A. 6,9% du budget général de l'Etat,
- B. 5,5% du budget général de l'Etat
- C. 6,2% du budget général de l'Etat
- D. 7,1% du budget général de l'Etat

Q58 : Selon le rapport du Haut-Commissariat au Plan « Impact du COVID-19 sur la situation des enfants » :

- A. Les enfants étaient les moins touchés par le non-accès aux services médicaux durant le confinement.
- B. Les enfants étaient les plus touchés par le non-accès aux services médicaux durant le confinement.
- C. 11,7% des enfants moins de 6 ans n'ont pas bénéficié de services de vaccination.
- D. 3% des enfants moins de 6 ans n'ont pas bénéficié de services de vaccination.

Q59 : L'objectif de la stratégie nationale de lutte contre le virus COVID-19 développée par le ministère de la santé, est d'assurer :

- A. La vaccination d'au moins 90% de population marocain de plus de 18 ans
- B. La vaccination d'au moins 85% de population marocain de plus de 18 ans
- C. La vaccination d'au moins 95% de population marocain de plus de 18 ans
- D. La vaccination d'au moins 80% de population marocain de plus de 18 ans

Q60 : Les principes de la stratégie nationale de lutte contre le virus COVID-19 sont :

- A. La gratuité ✓
- B. La transparence ✓
- C. La solidarité ✓
- D. Le volontariat ✓

Le sujet suivant à préparer

النموذج التالي للتحضير

نموذج مباراة توظيف تقني من الدرجة الثالثة - وزارة الإدماج الاقتصادي والمقاولة الصغرى والتشغيل

Modèle de concours : Technicien – 3e grade – Ministère de
l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et

www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/390

Chaîne WhatsApp

قناة واتساب

المباريات الجديدة والنتائج كل يوم

Nouveaux concours et résultats chaque jour

www.wadifa-info.com/wa

Chaîne YouTube

قناة يوتيوب

امتحانات تجريبية بالتصحيح، بالدارجة

Examens blancs corrigés, expliqués en darija

youtube.com/@wadifainfo

Envoyer à un ami

أرسل النموذج لصديق

شارك هذا النموذج على واتساب مع من يحضر معك

Partagez ce sujet sur WhatsApp

wa.me